

Day	Min	Max	Humidity
VEN 29	9	17	1,7
SAM 30	7	18	4,3
DIM 31	9	19	2,6
LUN 01	6	17	4,5
MAR 02	6	18	1,2
MER 03	8	20	2,8

Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Black-rot**
- **Excoriose**
- **Mildiou**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Erinose**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

Stades phénologiques



"Eclatement des bourgeons"



"1 à 2 feuilles étalées"

Les stades observés sur le vignoble s'échelonnent de "bourgeon dans le coton" pour les situations les plus tardives à "1 à 2 feuilles étalées" pour les situations les plus précoces de Gamay et de Duras. Le stade le plus fréquemment observé est "éclatement des bourgeons".

DONNEES METEOROLOGIQUES

Les prochains jours s'annoncent perturbés avec des pluies quasi quotidiennes. Cette météo agitée sera accompagnée de températures douce.

BLACK-ROT

Analyse de risque

Une forte pluie au stade "éclatement des bourgeons" peut engendrer les toutes premières contaminations sur les parcelles présentant un historique et/ou des baies momifiées. **Le stade de sensibilité est atteint dans de nombreuses situations. La pluie annoncée peut engendrer des contaminations, en présence d'inoculum.**

Préconisations

Intervenez avant la pluie sur les parcelles présentant des facteurs de risques (notamment taille rase et dégâts en 2023).

Il est possible de faire des traitements mixtes avec l'excoriose.

Alternatives

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

Mesure prophylactiques : sur les parcelles ayant subi de fortes attaques en 2023, éliminer les sources d'inoculum présentes sur les baies momifiées et les rameaux permettra de faire baisser la pression.

A retenir

Des pluies sont annoncées, des contaminations sont possibles sur les parcelles à risque

EXCORIOSE

Analyse de risque

Symptômes



Symptômes en hiver.



Symptômes en été.

Observations au vignoble

Des symptômes d'excariose sur bois d'un an peuvent être observés sur divers cépages. Le Duras, le Loin de l'oeil et la Muscadelle restent les cépages les plus sensibles

Préconisations

Conditions d'intervention

La lutte contre l'excariose est uniquement préventive. Elle dépend surtout des symptômes trouvés à la taille et des prévisions météorologiques : un temps sec du "débourrement" au stade "2 à 3 feuilles étalées" rend le traitement inutile.

Le stade d'intervention est atteint sur la majorité des parcelles. Intervenez avant la pluie, des contaminations sont possibles sur les parcelles présentant des symptômes.

Il est conseillé de faire deux applications :

la première est à réaliser lorsque le stade "**pointe verte**" est atteint sur les bourgeons de la base de la baguette ou du courson, la deuxième doit se faire au stade "**1ère feuille étalée**".

* *Microthiol Spécial Disperss, Sulforix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha soit 1,25 kg/hL sur la base de 1000L/ha (dose homologuées), 8-10 kg/ha (dose conseillée), (2 applications max), **biocontrôle**.*

En pratique : Il est conseillé de réaliser les traitements contre l'excariose à des volumes/hectare importants de façon à bien mouiller les bois de taille, les bourgeons et les premières feuilles. L'idéal étant d'utiliser des panneaux récupérateurs.



Stade "pointe verte"



Stade "1ère feuille étalée"

Alternatives

Élimination des bois atteints à la taille.

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

A retenir

Des pluies sont annoncées. Intervenir si présence de symptômes

MILDIU

Analyse de risque

Les tous premiers œufs sont considérés comme mûrs d'après le suivi en laboratoire (germination après 24 heures à 20°C). Des contaminations **pré-épidémiques** de faible ampleur sont possibles sur les parcelles les plus précoces, lors de pluies significatives ou de présence d'humidité persistante.

Pour qu'une contamination **épidémique** ait lieu, il faut :

*que le stade "éclatement des bourgeons/ 1er feuilles" soit atteint

*que la masse des œufs de mildiou soient mûrs

*un niveau de précipitation suffisant.

A ce jour, la maturité de la masse des œufs n'est pas atteinte.

Préconisations

Les traitements sont inutiles, il n'y a pas de risque de contamination épidémique dans les prochains jours.

A retenir

La maturité de la masse des œufs n'est pas atteinte

OIDIUM

Analyse de risque

La période de sensibilité commence au stade "2-3 feuilles étalées" sur les parcelles sensibles ou ayant subi de fortes attaques l'année dernière. Sur les parcelles classiques, on attend le stade 17 "boutons floraux séparés" pour démarrer la protection.

Préconisations

A ce jour, les interventions sont inutiles.

A retenir

Le stade de sensibilité n'est pas atteint

VERS DE LA GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Eudemis : aucun papillon n'a été capturé à ce jour.

Papillon d'eudemis



Analyse de risque

Pensez à mettre en place des pièges. Les données de piégeages permettent de suivre la dynamique de vol des eudemis et ainsi de mieux cibler les observations et interventions.

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager.

Pour ceux qui mettent en place de la confusion sexuelle, la pose des diffuseurs doit être effective une semaine avant le début des vols.

A ce jour, les diffuseurs doivent être en place.

Alternatives

La confusion est une méthode biocontrôle.

A retenir

Relevez les pièges. Les diffuseurs doivent être en place sur les parcelles confusées

ERINOSE

Analyse de risque



intensité.

Symptômes

Formation de boursoufflures sur la face supérieure des feuilles. Ces cloques prennent souvent une couleur rouge. Le parasite responsable de ces symptômes est un acarien invisible à l'œil nu.

Nuisibilité

Sur certains secteurs ou parcelles, cet acarien (ou phytote) peut se développer de manière importante. Il occasionne parfois des dégâts sur inflorescence. En 2023, des symptômes ont été observés en tous secteurs, dans la majorité des situations ils étaient de faible

Seules les parcelles avec un fort historique de dégâts doivent faire l'objet d'une intervention.

Préconisations

Les traitements doivent être réalisés précocement, dès le stade "pointe verte". Le stade d'application est atteint sur de nombreuses parcelles.

Sur les parcelles à historique (type Muscadelle), un à deux traitements précoces avec du soufre mouillable, permettent de limiter les populations. L'application doit être ciblée et peut être couplée avec la lutte contre l'excoriose.

* Produits à base de soufre mouillable ; 20kg/ha (dose homologuée) soit 2kg/hL sur la base de 1000L/ha ; 8kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre 7,5L/ha (dose homologuée) ; 5L/ha (dose conseillée), *biocontrôle*.

Lorsque la cible est l'erinose, le nombre d'application maximum est de 4 pour Héliosoufre et de 1 pour les autres spécialités à base de soufre.

Alternatives

Favoriser les populations de typhlodromes. Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

A retenir

Intervenez seulement sur les parcelles sensibles.

MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

Le travail du sol sous le rang, une alternative au désherbage chimique

En viticulture biologique le travail du sol est la solution la plus répandue pour gérer l'herbe sous le rang, il est aussi possible d'utiliser des brosses ou de maintenir un enherbement sous le rang.

En viticulture conventionnelle, le désherbage mécanique sous le rang est une alternative à l'utilisation des herbicides d'origine chimique.

Afin d'obtenir des résultats satisfaisants en désherbage mécanique les principales règles sont :

- anticiper, pour bénéficier de bonnes conditions de sol (ni trop gras, ni trop sec)
- ne pas intervenir sur des adventices trop développées.
- choisir l'outil adapté, en fonction du type de sol et du moment de l'intervention.
- alterner les passages d'outil, afin de pallier au déplacement de terre.

Le nombre de passage dépendra des exigences du vigneron. Il est conseillé de butter la terre à l'automne avec une décavillonneuse ou des disques crénelés. Ensuite au cours de la saison et selon les besoins, l'entretien se fera avec des outils effectuant un travail superficiel : lame intercepts, outil rotatif, étoile de binage. Il pourra aussi être nécessaire d'intervenir manuellement (sarclage), afin de dégager le pied des souches.

En bref :

Pour le travail du sol, il faut avoir à disposition plusieurs types d'outils et la puissance de traction nécessaire. Il faut posséder les compétences pour l'utilisation du matériel (réglages précis) et avoir la main d'œuvre disponible. Le nombre d'intervention est en moyenne de 4 passages par an, avec une vitesse de travail qui est très variable en fonction de l'outil utilisé.

Présentation de quelques outilsPassage d'automne ou fin d'hiver**Décavillonneuse**

Retourne la terre, même les adventices développées sont détruites par enfouissement. Le déplacement de terre est important. Peut être agressif par rapport aux racines de la vigne.

Disques émotteurs

Fissure et émiette le sol. Travaille le long des souches et permet de rechausser la vigne. Prépare le sol pour le passage des intercepts. Peu agressif par rapport aux racines de la vigne.

Passage en cours de la saison**Outil à lame**

Travail du sol superficiel et à plat. Émiettement et nettoyage près des souches. Bon travail sur sol déjà fragmenté. Déplacement de terre faible. Utilisable toute l'année. Intervenir sur des adventices peu développées.

Etoile de binage

Simplicité de travail et de réglage. L'efficacité est augmentée avec la vitesse. Le cavillon doit être travaillé au préalable. Intervenir sur des adventices peu développées.

Désherbeuse à fils

Permet de combiner le désherbage mécanique du cavillon et l'épamprage. Travail du sol très superficiel. Broyage grossier. Pas ou peu de déplacement de terre, limite l'érosion. Intéressant sur les sols en pente. Possibilité d'intervenir en présence d'un volume d'adventices important, toutefois l'action est de courte durée.

DIVERS

Cochenilles : Quelques cochenilles lécanines ont été observées sur le vignoble. Les traitements doivent se faire avant le débourrement. A ce jour, il est trop tard pour intervenir.

Escargots :

Des pluies sont annoncées, la remontée de ces mollusques dans les souches est possible.

Préconisations :

Les traitements se font sous forme d'appâts granulés déposés au sol. Les granulés doivent être mis en place tôt pour être efficace. L'efficacité diminue lorsque les escargots sont déjà dans la souche. Les applications doivent être renouvelées en cas de fortes pluies.

* *Sluxx HP, Iron Max (homologation en bio), phosphate de fer, 7kg/ha (dose homologuée), 4 applications max*

Alternative :

Le phosphate de fer est une solution de biocontrôle.



Cochenille lecanine

Prochain bulletin le 9 avril

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/doc_alternatives_cepp_viti_12_04_2022.pdf



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
CS 53270 – 81011 ALBI Cedex 9
Tél.: 05 63 48 83 83
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Marie-Laure MURATET, Thierry MASSOL, Benoît RANNOU
benoit.rannou@agri82.fr – 06.68.91.10.73
t.massol@tarn.chambagri.fr – 06.69.08.07.81
ml.muratet@tarn.chambagri.fr – 06.69.32.70.75

